



flamme  
VERTE

Le label  
du chauffage  
au bois

Paris, 20 juin 2016

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Les signataires du label Flamme Verte se réjouissent du lancement du « Fonds Air-bois » en région Ile-de-France

Valérie PECRESSE, Présidente de la Région Ile-de-France, vient d'annoncer le lancement, dès septembre, d'un « Fonds Air-bois ». Cette aide, versée directement au particulier est une incitation financière locale, en complément des aides nationales (Crédit d'impôt pour la transition énergétique, éco-prêt à taux zéro, aides de l'Agence nationale de l'habitat, etc.), qui permet de remplacer une cheminée à foyer ouvert ou un appareil de chauffage au bois ancien, installé avant l'entrée en vigueur du label Flamme Verte, par un équipement performant d'un point de vue environnemental.

Le montant de l'aide s'élèvera à 1 000 euros pour l'acquisition d'un appareil de chauffage labellisé Flamme Verte répondant aux critères techniques de la classe « 7 étoiles », ou équivalent.

La région Ile-de-France s'appuie sur les retours d'expériences de fonds similaires mis en œuvre depuis 2013 dans la vallée de l'Arve, en Haute-Savoie, et depuis 2015 dans trois territoires isérois : agglomération grenobloise & communautés des communes du Grésivaudan et du Voironnais.

Le label Flamme Verte est impliqué dans les travaux techniques et pédagogiques lancés simultanément par les collectivités et l'ADEME : informations des professionnels – ramoneurs, installateurs, distributeurs d'équipements et de combustibles -, validation des appareils éligibles au Fonds Air-bois, etc. Pour aider les particuliers dans leur choix, le label Flamme Verte propose déjà sur son site internet [flammeverte.org](http://flammeverte.org) un filtre qui leur permet d'identifier les produits éligibles aux Fonds Air-bois.

*« Avec cette initiative, la région offre aux franciliens un soutien financier important qui permettra de renouveler le parc des appareils de chauffage au bois, de réduire les émissions de particules fines et d'améliorer la qualité de l'air. Les équipements labellisés Flamme Verte vont être particulièrement sollicités »,* se réjouit Jean-Louis BAL, Président du Syndicat des énergies renouvelables.

**Contact presse :** Françoise JOUET, ([francoise.jouet@enr.fr](mailto:francoise.jouet@enr.fr))

01 48 78 05 60 / 06 45 33 57 47

*Créé en 2000 par les industriels et l'ADEME, le label Flamme Verte, géré par le Syndicat des énergies renouvelables, promeut une filière de qualité pour le chauffage au bois en attestant la mise sur le marché d'appareils performants d'un point de vue énergétique et environnemental. Actuellement, le label Flamme Verte représente plus de 3 600 références commerciales présentes partout en France.*

**Pour suivre Flamme Verte :** [www.flammeverte.org](http://www.flammeverte.org) - **twitter :** [@FlammeVerte](https://twitter.com/FlammeVerte)